



Stratégie du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5)

Pays: BENIN
Ressources à investir: 2.400.000 US\$

2011 - 2014

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	3
1. Résumé exécutif du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM).....	5
1.2-Situation de référence, partenariat et sources de cofinancement.....	6
2. Niche du programme	
2.1- les conventions de Rio ratifiées et les principaux outils de planification environnementale au plan national	7
2.2- Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du FEM – 5.....	9
2.3- Carte illustrant la niche des interventions du PMF/ FEM au Bénin pour la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle.....	10
2.4- Niche agro-écologique du SGP en relation avec les priorités environnementales nationales	12
- Réduction de la consommation du bois-énergie dans les usages domestiques et collectifs	13
Renforcement des capacités de gestion environnementale des collectivités locales et des organisations locales de développement.....	14
3. Résultats du PMF/ FEM pour développement des capacités, la réduction de la pauvreté et le genre.....	14
4- Résultats, indicateurs et activités attendus du programme national pour OP5.....	15
5. Plan de suivi & évaluation	
5.1-Plan de suivi & évaluation du portefeuille de projets.....	19
5.2-Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports.....	21
5.3-Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national.....	22
6- Plan de gestion des connaissances	
6.1-Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques	22
6.2-Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques	23
6.3-Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/ FEM.....	23
7- Plan de mobilisation des ressources	
7.1-Plan de durabilité du PMF/ FEM.....	25
7.2-Plan de développement des synergies	25
ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5	27

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CPMT : Central Programme Management Team

CN : Coordonnateur National

CNP : Comité National de Pilotage

FAED : Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

GES : Gaz à Effet de Serre

ICCO: Inter-Church Organisation for Development Cooperation

IUCN: Union Mondiale pour la Nature (World Conservation Union)

MARP : Méthode Active de Recherche Participative

OCB : Organisation Communautaire de Base

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAE : Plan d'Action Environnemental

PANA : Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques

PMF : Programme de Microfinancement

PNGDRN : Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles

PNGE : Programme National de Gestion de l'Environnement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

POP : Polluants Organiques Persistants

PSDSE : Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie

SAO : Substance Appauvrissant la couche d'Ozone

SCRIP : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP)

SNV : Organisation Néerlandaise de Développement

STAR : Système Transparent d'Allocation des Ressources

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes ainsi que des plans et programmes de planification nationale

Tableau 2. Cohérence entre les objectifs du PMF/ FEM Bénin et les priorités nationales

Tableau 3. Cadre de résultats

Tableau 4. Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Tableau 5. Plan de Suivi & Evaluation à l'échelle du programme

1- Résumé exécutif du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM)

1.1- Historique et résultats du PMF/ FEM

Au Bénin, le PMF/ FEM tire son origine de l'option faite par le gouvernement béninois de renforcer l'appui direct aux communautés à la base confrontées aux difficultés de gestion des ressources naturelles. Il est fondé sur les problématiques soulevées par la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3), la Stratégie Nationale du Développement Durable, l'Agenda 21 National, le Plan d'Action Environnemental (PAE).

Les activités du PMF/ FEM ont démarré au Bénin au début du second semestre de l'année 2006. Depuis lors, le programme s'est poursuivi et on peut retenir pour ce qui est de son historique les principales phases ci- après :

✓ la mise en place en Août 2006 du Comité National de Pilotage. Il s'agit du comité d'orientation et de pilotage stratégique du programme. Il compte à ce jour dix (10) membres en provenance de structures faîtières des organisations de la société civile, du secteur privé, de l'administration publique, des universités et des représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;

✓ le lancement officiel du programme en Décembre 2006 en même temps que la validation de la première édition de la stratégie nationale du programme; une étape forte de l'appropriation de l'approche du programme qui consiste à penser globalement et agir localement; ce qui permet de mettre l'accent sur la nécessité d'une articulation institutionnelle des systèmes d'acteurs afin d'appuyer les dynamiques propres aux organisations paysannes en matière de gestion des ressources naturelles;

✓ l'organisation de séances d'information et de communication sur le programme au cours du premier semestre de l'année 2007, dans tous les départements du pays;

✓ la mise en place en juin 2007 de la première allocation d'un montant cent cinquante mille (150 000) \$US au profit de trois (03) Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour le compte de la troisième phase opérationnelle du PMF/ FEM;

✓ la mise en place d'une allocation de sept cent mille (700 000) \$US de 2008 à Juin 2010 au profit de vingt sept Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou Organisations Communautaire à la Base (OCB) pour le compte de la quatrième phase opérationnelle (OP4) du FEM (confère liste en annexe).

Les différents micro-projets ont en substance permis de :

- vulgariser plusieurs types de foyers ou fourneaux améliorés dans près de dix (10) communes ; il s'agit de plus de deux mille six cents (2600) foyers économiques d'un rendement énergétique de 20% pour les foyers en banco et 30% pour les foyers métalliques
- renforcer les capacités de reboisement des populations, de restaurer ou de mettre en défens la couverture végétale sur plus de 700 ha ;
- restaurer près de 370 ha de terre dans le centre et le Nord Bénin à travers le traitement des sols avec les cordons pierreux et l'usage des plantes de couverture comme le mucuna
- emblaver environ 30 ha de *Jatropha curcas* dont les graines ont permis d'obtenir 24 000 litres d'agrocarburant ayant permis la réduction de ????? tonnes de CO₂ à la suite d'une substitution avec le gas oil;
- promouvoir l'apiculture moderne pour la préservation de la biodiversité dans le centre et le Nord Bénin ;

-promouvoir le maraîchage biologique par 190 producteurs dont 60% de femmes dans deux des départements du Sud pour réduire la pollution des eaux et la pression sur les ressources naturelles

- promouvoir de nombreuses activités alternatives génératrices de revenus à travers l'élevage non conventionnel (aïda, lapin), l'ostréiculture etc

- protéger le long du littoral les espèces migratrices en général, les tortues marines en particulier. Au total quarante quatre (44) zones de nidification ont été identifiées. 209 tortues marines (182 olivâtres, 19 luths, 08 vertes) ont été préservées en 2007 et 8575 bébés lâchés.

Ces interventions ont permis de donner une assise nationale au PMF/ FEM et de mettre en exergue la pertinence de ses actions auprès des acteurs qui le reconnaissent comme un programme modèle induisant à moindre coût des impacts positifs à la base. En effet, chaque micro-projet adresse directement les préoccupations des communautés à la base en prenant en compte aussi bien les préoccupations environnementales que l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Le PMF/ FEM a également contribué à rendre possible la réplique à plus grande échelle par le PNUD d'un projet sur la gestion des forêts sacrées d'un montant de 2,895,000 USD et la coopération entre deux ONG et le PANA (environ 3,200,000 USD) pour la fourniture de semences de mucuna spp et d'aeschynomene hixtris qui sont des plantes de couverture pour l'amélioration de la fertilité des sols.

Pour accroître la visibilité du programme, plusieurs aspects de ces résultats ont fait l'objet de nombreuses publications sur le site web du PMF/ FEM global, aussi bien du bureau national du PNUD qu'international. Des articles ont été également rédigés dans des guides et ouvrages de référence, des journaux d'envergure nationale. Des acquis en termes de réussite ont été publiés pour partager des expériences du programme.

1.2-Situation de référence, partenariat et sources de cofinancement

Le dispositif de pilotage a permis de suivre de façon acceptable l'ensemble des projets. Cependant, au cours de la quatrième phase opérationnelle, le programme a connu certaines contraintes, notamment:

-l'extension de la fréquence de suivi des projets à cause de l'accroissement de la taille de portefeuille de micro-projets;

-la difficulté d'harmonisation du cycle de financement du programme avec les opportunités de mobilisation de ressources de cofinancement

-le dépôt en retard des rapports trimestriels d'activités par la plupart des ONG/ OCB

S'agissant du financement, la quatrième phase opérationnelle est caractérisée par la présence des ressources core à hauteur de 45,18%, le cofinancement en provenance de partenaires bilatéraux, des municipalités, des bénéficiaires à la base et d'autres projets pour un ratio de 54,82%.

Pour la 5^{ème} phase opérationnelle (OP5) du PMF/ FEM, le Bénin a été classé dans la catégorie I pour une allocation CORE d'un montant de 1 200 000 \$US couvrant la période 2011 - 2014. Les négociations sont en cours pour recevoir une lettre d'endossement du

Point Focal Opérationnel du FEM autorisant également l'affectation d'une partie des fonds du STAR au PMF/ FEM. Les acteurs seront fixés après la tenue de l'atelier de cadrage du portefeuille pays (National Potofolio Frammework Exercise- NPFE).

Aussi, des négociations sont-elles en cours avec Netherlands Development Organisation (SNV), l'ambassade du Canada, la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Inter-Church Organisation for Development Cooperation (ICCO), Care, Rufford Small Grants.

En outre, il est envisagé de susciter l'intérêt et l'appui financier du secteur privé notamment par le cofinancement de projets pouvant accroître la visibilité des acteurs intéressés. Il s'agit notamment des opérateurs de téléphonie mobile, des industries agro-alimentaires ou brassicoles, du Conseil National du Patronat.

2. Niche du programme

2.1- les conventions de Rio ratifiées et les principaux outils de planification environnementale au plan national

Le Bénin a ratifié ou signé plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ces instruments recouvrent aussi bien des accords multilatéraux que bilatéraux et permettent d'orienter la politique environnementale nationale. On distingue notamment les conventions et protocoles inscrits dans le tableau n°1.

Tableau 1. Liste des principales conventions relatives aux domaines focaux du PMF/ FEM ainsi que des plans et programmes de planification nationale

Conventions de Rio/ cadres nationaux de planification	Date de ratification/ validation
Convention cadre des Nations Unies sur la diversité biologique	30 / 06 /1994
Stratégie Nationale et Plan d'Action de la convention sur la diversité biologique	03 /2002
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	30 / 06 /1994
Stratégie Nationale de mise en œuvre au Bénin de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	2003
Communications Nationales sur la CCNUCC (1 ^{er} , 2 ^e)	1 ^{ère} en 2001 2 ^{ème} en cours de finalisation
Actions Nationales Appropriées de Mitigation (NAMA en anglais) relatives à la CCNUCC	Seulement existence d'idées de projets sur la réduction de la pollution, le transport, la récupération par les ménage dans les décharges, la gestion durable des forêts
Autres actions contribuant à l'atténuation entrant dans le cadre de la CCNUCC - Programme CC : TRAIN - Communications nationales sur les	1997/ 1998

changements climatiques -	2001: première communication 2011: deuxième communication
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification	28 / 08 /1996
Plan d'Action National de Lutte contre la désertification	17 / 11 /1999
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	05 /01/ 2004
Plan d'Action National de mise en œuvre de la convention de Stockholm	en cours de finalisation
Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP), 3 ^{ème} génération	2011 - 2015
Exercice de Formulation du Portefeuille National du FEM5	en cours
Convention sur les zones humides, habitat d'oiseaux d'eau (RAMSAR)	01 / 2002
Programmes d'Action Stratégique (PAS) sur les masses d'eau internationales partagées	Inexistant
Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1 ^{er} janvier 1986
Protocole de Montréal sur les SAO	1993
Protocole de Kyoto	25 Février 2002

En tant que document cadre plurisectoriel de planification nationale, la principale orientation retenue dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP 2011- 2015) relevant directement des secteurs de la gestion des ressources naturelles est l'axe 5 « développement équilibré et durable de l'espace national » décliné en six (06) domaines prioritaires d'intervention : (i) le renforcement du processus de décentralisation et déconcentration, (ii) la consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique, (iii) la poursuite de la réforme foncière , (iv) la promotion des espaces frontaliers, (v) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie, (vi) la gestion des catastrophes et des risques naturels.

Cette orientation a engendré entre autres le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN), le Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie (PSDSE), le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE). Le Programme National de Gestion de l'Environnement vise à aider le Gouvernement à mettre en œuvre des actions qui contribuent au développement durable à travers une gestion rationnelle et durable des ressources environnementales nationales. L'enjeu du PNGE est de contribuer (i) à la réduction des coûts de la dégradation environnementale, et (ii) à l'amélioration des conditions de vie des populations par la réduction de la pauvreté. Le PNGDRN a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des ressources forestières avec la participation des divers usagers locaux en vue d'en assurer la pérennité tout en garantissant une production soutenue des services et des

biens pour le bénéfice des populations. Le PSDSE a pour objectif global de doter le Bénin des moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante dans des conditions optimales de coût, d'environnement et de sécurité des approvisionnements. Quant au PANGIRE, il vise la promotion de l'eau potable pour tous et une gestion rationnelle et professionnelle des ressources en eau en vue d'un développement équilibré et la réduction des effets négatifs des changements climatiques

2.2- Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du FEM – 5

Pour la 5^{ème} phase opérationnelle du PMF /FEM, les points d'ancrage du programme sont définis à l'interface qualité de l'environnement/ réduction de la pauvreté et en terme de renforcement des capacités des communautés et des groupes vulnérables, tout en impliquant efficacement toutes les parties concernées. Il s'agira d'accompagner des initiatives locales suivant une approche programme en se focalisant sur les niches de concentration thématique et géographique à même d'optimiser l'efficacité et l'efficience des interventions.

La concentration géographique

Les zones de focalisation géographique du PMF/FEM pour les quatre prochaines années sont au nombre de six (06). Ce regroupement est choisi pour renforcer les efforts consentis au cours des phases opérationnelles antérieures dans les zones agro-écologiques 2, 4, 6, 8, et pour s'investir encore plus dans les régions critiques tout en évitant la dispersion des interventions..

Les principaux critères qui ont présidé à cette sélection sont les suivants:

- Le niveau d'influence ou de risque des ressources sur la qualité de l'environnement global,
- la concentration de populations vulnérables, de populations frappées de disparité (genre, minorités);
- l'existence d'espèces menacées
- l'existence de richesses endogènes (pharmacologie etc) et de potentialités écotouristiques;
- l'existence d'eaux internationales fortement polluées ou menacées de pollution;
- le degré de dégradation des sols et d'autres ressources naturelles;

Sur la base des critères ci-dessus, les zones que voici ont été retenues :

- Zone1 : la Réserve de Biosphère de la Pendjari et le parc W
- Zone2 : l'Ouest -Atacora (Natitingou, Boukombé, Toucountouna, Tanguiéta, Coby, Matéri) et l'Ouest de la Donga (Ouaké)
- Zone4 : le plateau de terre de barre du Sud- Bénin (région fortement dégradée entre la plaine côtière et la transversale Aplahoué –Kétou)
- Zone5 : le complexe lagunaire Ouest (Site Ramsar 1017: basse vallée du Couffo, lac Ahémé- chenah Aho, lagune côtière, basse vallée du Mono, lagunes anciennes)
- Zone6 : le complexe lagunaire Est (Site Ramsar 1018: delta de l'Ouémé et écosystèmes associés, basse vallée de l'Ouémé)
- Zone7 : Vallée de l'Ouémé

- Zone8 : la côte béninoise (Semè à Hilacondji) et sa zone lagunaire

La concentration thématique

En lien avec les priorités nationales et le cadre de résultats de la cinquième phase opérationnelle du PMF/ FEM, les domaines de concentration thématique sont les suivants :

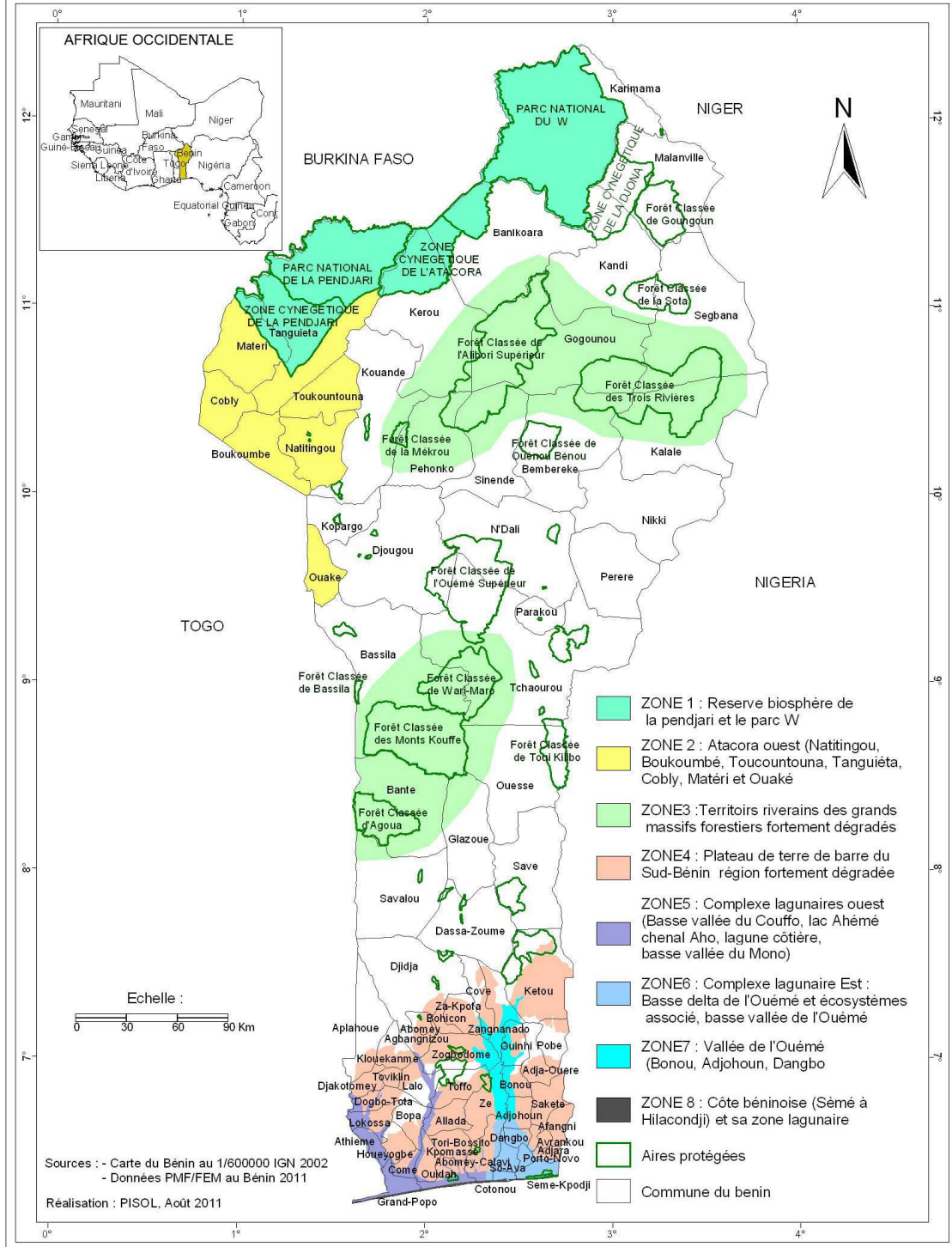
- l'amélioration de la biodiversité des aires protégées et celle des aires de conservation des communautés,
- la valorisation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité,
- la préservation de la biodiversité des zones humides
- l'assistance technique et le renforcement de capacités pour la protection des habitats et la réduction de la perte de biodiversité d'espèces migratrices
- le renforcement de capacités des populations pour une promotion durable des connaissances endogènes de préservation des ressources de la biodiversité
- la promotion de technologies à faible émission de carbone;
- la promotion de l'efficacité énergétique
- la protection des bassins communs comme ceux des fleuves Mono, Niger et Ouémé;
- l'amélioration de la gestion des cours d'eau transfrontalières,
- la contamination des eaux de surface et souterraine suite à la pollution par les engrais et pesticides chimiques;
- la promotion de systèmes de production intégrés et durables;
- l'exploitation durable des agro-écosystèmes
- le renforcement de la conscience collective sur les dangers encourus dans l'utilisation des POPs;
- la promotion d'approches novatrices et traditionnelles de réduction de l'utilisation des pesticides et d'autres substances chimiques contenant des POPs;

De manière stratégique et en tenant compte de l'allocation du STAR, les activités financées relèveront des domaines focaux de la biodiversité, des changements climatiques, de la dégradation des Sols, des eaux internationales, des POPs et pesticides.

2.3- Carte illustrant la niche des interventions du PMF/ FEM au Bénin pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle

Les zones d'intervention du programme pour la cinquième phase opérationnelle sont caractérisées et représentées comme voici :

NICHE DES INTERVENTIONS DU PMF/FEM AU BENIN CINQUIEME PHASE OPERATIONNELLE



2.4- Niche agro-écologique du PMF/ FEM en relation avec les priorités environnementales nationales

Les zones de concentration géographique de la cinquième phase opérationnelle du PMF/ FEM sont indiquées ci-dessous.

Tableau 2- Cohérence entre les objectifs du PMF/ FEM Bénin et les priorités nationales

Objectifs du PMF/ FEM pour OP 5	Priorités nationales	Niches du PMF/ FEM
<u>Objectif Immédiat n°1 du PMF/ FEM en OP5 :</u> Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires	- Réforme - Réorganisation du secteur - Cohérence de la gestion des ressources forestières avec les stratégies de développement agricole et pastoral - Renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs non étatiques - Maintien des diverses fonctions environnementales, économiques et sociales des peuplements forestiers et fauniques et dans le cadre de l'aménagement du territoire - Promotion de nouvelles filières de valorisation économique des ressources naturelles	-Zone 1
<u>Objectif immédiat n°2 du PMF/ FEM en OP5:</u> Promouvoir la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des terres de production, milieux marins et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires	-Mécanisation adaptée aux différentes conditions agro écologiques -Maîtrise de l'eau -Mise en place d'un système de gestion environnementale intégrée d'espaces côtiers biologiquement fragiles	-Zone 4 -Zone 2
<u>Objectif immédiat n°3 du PMF/ FEM en OP5:</u> Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert de technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	-Gestion Rationnelle et Durable des Déchets -Utilisation des énergies alternatives pour la satisfaction des besoins en énergie domestique -Développement des biocarburants	-Zone 4 -Zone 5 -Zone 6 -Zone 8

<p><u>Objectif immédiat n°4 du PMF/ FEM en OP5:</u> Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, les modèles de transport à faible émission de carbone à l'échelle communautaire</p>	<p>-Maîtrise d'énergie - Promotion d'un système de transport urbain non polluant pour la réduction des GES dans les grandes métropoles urbaines du Bénin</p> <p>- Réduction de la consommation du bois-énergie dans les usages domestiques et collectifs</p>	<p>-Zone 4 -Zone 5 -Zone 6 -Zone 1</p>
<p><u>Objectif Immédiat n°5 du SGP en OP5:</u> Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et des pratiques résistantes au climat dans les domaines de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie</p>	<p>Promotion des pratiques culturelles et de l'agroforesterie favorables à la protection de l'environnement</p>	<p>-Zone2 -Zone 4</p>
<p><u>Objectif Immédiat n°6 du SGP en OP5:</u> Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales</p>	<p>Promotion des pratiques culturelles et de l'agroforesterie favorables à la protection de l'environnement</p>	<p>-Zone 1 -Zone 4</p>
<p><u>Objectif Immédiat n°7 du SGP en OP5:</u> Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)</p>	<p>-Mise en place d'un système de sécurisation foncière</p> <p>-Développement d'approches intégrées pour la gestion de la fertilité des sols et la gestion de l'eau</p>	<p>-Zone 1 -Zone 4</p>
<p><u>Objectif immédiat n°8 du PMF/ FEM en OP5:</u> Promouvoir la gestion des plans d'eau transfrontaliers en se fondant sur des initiatives à base communautaire</p>	<p>-Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles notamment les ressources hydrauliques et forestières</p>	<p>-Zone 5 -Zone 6</p>

<p><u>Objectif Immédiat n°9 du SGP en OP5:</u> Promouvoir et soutenir au niveau communautaire, la mise à l'écart des Polluants Organiques Persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale</p>	<p>-Elimination des Polluants Organiques Persistants et des pesticides dangereux</p>	<p>-Zone 2 -Zone 4 -Zone 5 -Zone 8</p>
<p><u>Objectif Immédiat n°10 du SGP en OP5:</u> Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'informations, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances</p>	<p>-Renforcement des capacités de gestion environnementale des collectivités locales et des organisations locales de développement</p> <p>-Appui des communes et communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs</p>	<p>-Zone 1</p>
<p><u>Résultats transversaux :</u> réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre</p>	<p>-Développement d'actions de maintien des capacités productives des systèmes naturels</p> <p>-Répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières</p>	<p>-Zone 1 -Zone 3 -Zone 4 -Zone 5 -Zone 6</p>

3. Résultats du PMF/ FEM pour développement des capacités, la réduction de la pauvreté et le genre

Comme par le passé, lors de la phase de formulation des propositions de projets à soumettre au PMF/ FEM, les Organisations de la Société Civile (OSC) bénéficieront d'un accompagnement de la coordination nationale et du Comité National de Pilotage qui permettra de renforcer les capacités technique, organisationnelle et institutionnelle des organisations bénéficiaires. Une importance particulière sera accordée au développement organisationnel et institutionnel. Cet appui se poursuivra lors des missions de Suivi et

Evaluation effectuées pendant la mise en œuvre des projets, de façon à rendre les bénéficiaires de projets des acteurs performants et des leaders en matière de changements d'attitudes et de pratiques en vue de l'avènement d'amples bénéfices environnementaux locaux et globaux.

Il s'agira de chercher à valoriser le potentiel de changement que recèlent les dynamiques internes (mobilisation autour d'activités concrètes et d'enjeux plus larges, rôle des leaders, apprentissage par les échanges, émulation, auto diffusion des innovations, implication des acteurs ruraux dans la démocratie locale...) tout en intensifiant des négociations patrimoniales dans la perspective d'optimisation de l'usage des moyens de subsistance.

Pour ce qui est de la pérennisation des acquis et connaissances, les OSC sont déjà organisées en réseau. Il s'agit du Réseau des Structures (ONG/OCB) d'Actions Locales pour l'Environnement Mondial (Réseau SALEM/ PMF-FEM). La tenue de rencontres périodiques d'échanges entre acteurs sera poursuivie et servira de base d'analyse participative et d'enrichissement de la diversité des savoirs et expériences. Le relèvement de ces échanges au niveau du réseau des OSC bénéficiaires du PMF/ FEM participera à l'influence positive de la politique environnementale nationale. Au lieu de se limiter aux rencontres nationales difficiles à réaliser, le réseau organisera en complément des rencontres départementales.

En outre, l'accent sera encore plus mis sur la qualité du partenariat entre les OSC et les municipalités en vue de l'accroissement de la cohérence des interventions avec les Plans de Développement Communaux et afin d'assurer l'appui des municipalités.

S'agissant de la diminution de la pression sur les ressources et de la réduction de la pauvreté, le Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement continuera de soutenir la promotion des activités alternatives génératrices de revenu. Une évaluation sera faite des différents modèles financiers de pérennisation de ce fonds pour en tirer les leçons utiles pour l'avenir.

4- Résultats, indicateurs et activités attendus du programme national pour OP5

Tableau 3. Cadre de résultats

Objectif Immédiat n°1 du PMF/ FEM en OP5: Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La conservation de la biodiversité et son utilisation durable est assurée dans les zones ciblées	Au moins 5 hectares des territoires ciblés par chaque projet centré sur la conservation de la biodiversité sont positivement influencés et les communautés qui y habitent observent les	Base de données du PMF/ FEM, rapports d'étapes des projets, rapports des visites de sites. Rapport d'analyse de situation de référence, rapport de suivi indépendant	04 projets

	règles de préservation durable de la biodiversité		
--	---------------------------------------------------	--	--

Objectif immédiat n°2 du PMF/ FEM en OP5: Promouvoir la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des terres de production, milieux marins et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La promotion de la biodiversité du couvert végétal ou de zones marines sous exploitation ayant une forte valeur de conservation est observée	Au moins 15 ha de terres agricoles ou de milieux marins ayant une forte valeur de conservation sont identifiés et préservés par les communautés à travers chaque projet retenu à cet effet	"	05 projets

Objectif immédiat n°3 du PMF/ FEM en OP5: Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert de technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La promotion à l'échelle communautaire de technologies innovantes à faibles émissions de GES est une réalité	Au moins 8 communautés bénéficient de technologies fiables et appropriées à faible émission de carbone	"	06 projets
L'accès des communautés à des sources d'énergie alternatives est une réalité	Au moins deux formes de sources d'énergie renouvelable (solaire, biogaz, micro-hydroélectricité) sont promues au moins au niveau de trois communautés	"	03 projets
La promotion de la maîtrise d'énergie par l'encouragement à l'utilisation de technologies adaptées et la pratique d'économie d'énergie est développée	Au moins 500 foyers améliorés de divers spécimens ou autocuiseurs labélisés sont vulgarisés dans les zones d'intervention La meilleure technologie disponible d'amélioration du rendement de carbonisation est promue	"	03 projets

	dans au mois deux communautés rurales		
--	------------------------------------------	--	--

Objectif immédiat n°4 du PMF/ FEM en OP5: Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, les modèles de transport à faible émission de carbone à l'échelle communautaire			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
L'amélioration de la navigabilité à faible émission de carbone sur les plans d'eau est rendue possible	Au moins une forme de navigabilité à faible émission de carbone est promue à titre pilote	"	01 projet

Objectif Immédiat n°5 du SGP en OP5: Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et des pratiques résistantes au climat dans les domaines de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La dégradation du couvert végétal due à des activités de production est réduite	La dégradation irréversible d'au moins 20 ha de couvert végétal est évitée	"	04 projets

Objectif Immédiat n°6 du SGP en OP5: Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
L'exploitation durable des ressources végétales est une réalité	-Au moins 100 producteurs adoptent des pratiques durables d'exploitation des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers -Au moins 5 personnes ressources bénéficiaires valorisent de manière durable des produits forestiers non ligneux	"	04 projets

Objectif Immédiat n°7 du SGP en OP5: Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La promotion de techniques adaptées de Défense et Restauration	Au moins trois cents producteurs abritent des techniques culturelles de	"	02 projets

des Sols (DRS) s'est accrue	DRS sur au moins 50 ha de terre		
-----------------------------	---------------------------------	--	--

Objectif immédiat n°8 du PMF/ FEM en OP5: Promouvoir la gestion des plans d'eau transfrontaliers en se fondant sur des initiatives à base communautaire			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La promotion de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de gestion de plans d'eau transfrontaliers est une réalité	-Au moins trois outils ou pratiques prohibés d'exploitation de plan d'eau transfrontalier disparaissent dans les localités ciblées -Au moins deux villages adoptent des pratiques viables de restauration de plan d'eau transfrontalier	"	02 projets

Objectif Immédiat n°9 du SGP en OP5: Promouvoir et soutenir au niveau communautaire, la mise à l'écart des Polluants Organiques Persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
L'élimination des stocks de POPs et la lutte contre leur utilisation au niveau des communautés à la base sont intensifiées	Au moins deux pesticides agricoles prohibés ou produits contenant des Polluants Organiques Persistants sont identifiés et la lutte contre leur utilisation est intensifiée	"	02 projets

Objectif Immédiat n°10 du SGP en OP5: Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
La participation active des OSC et organisations communautaires à l'appréciation ou à l'influence de l'application des conventions est observée	Au moins trois OSC ont participé à des plateformes d'échanges sur la mise en œuvre des conventions. Le réseau SALEM est reconnu et a participé à ce titre aux échanges et	"	03 projets

	évaluation de la mise en œuvre des conventions		
--	------------------------------------------------	--	--

Résultats transversaux : réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
la promotion et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement est constamment observée	Au moins deux OSC ayant comme principales cibles des femmes ou autres groupes vulnérables sont accompagnées	"	04 projets

5. Plan de suivi & évaluation

5.1-Plan de suivi & évaluation du portefeuille de projets

Le plan de suivi-évaluation du PMF / FEM est un outil clé pour atteindre les effets et impacts attendus. Il est structuré de façon à inclure à tous les niveaux des acteurs capables d'assurer la qualité de même que la pertinence des mesures et décisions. Il est également organisé de façon à alimenter le panier des connaissances et bonnes pratiques.

Au niveau du programme

Trois grandes phases marqueront le suivi et l'évaluation du programme.

- Avant le lancement de la phase OP5, il sera procédé à une évaluation ex-ante en rapport avec les objectifs fixés afin de faire le point des avancées, l'état des connaissances, attitudes et pratiques. Ceci permettra de disposer de données précises sur la situation de référence. Cette évaluation ex ante sera faite par chaque structure bénéficiaire du programme en rapport à son projet. L'agrégation des résultats d'évaluation permettra d'approcher la situation de référence, du moins pour les localités ciblées.
- La seconde étape du plan de suivi & évaluation du programme se déroulera tout au long de sa réalisation et consistera en une consolidation des résultats à l'occasion des revues trimestrielles organisées par le PNUD ou des réunions du Comité National de Pilotage afin de cerner la contribution du PMF/ FEM aux résultats attendus en référence au cadre de résultats du programme, au portefeuille de projets des ministères sectoriels et aux préoccupations évoquées dans les documents de planification nationale ou régionale.
- La troisième étape est l'évaluation finale. Elle permettra de déterminer par le biais des audits dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des projets ont contribué à l'atteinte des objectifs du programme. Les résultats de ce travail serviront également pour l'établissement de l'état de référence de la phase future.

Au niveau des projets

Le plan de suivi & évaluation des projets sera continu et adaptatif en fonction des résultats.

❖ Avant le début des projets :

L'équipe de gestion du PMF/ FEM et le CNP s'assureront qu'aussi bien les Organisations de la Société Civile (OSC) que les bénéficiaires à la base ont une compréhension univoque de ce qui sera mesuré et de comment il le sera. Une séance de travail organisée tant avec chaque ONG ou OCB qu'avec les populations bénéficiaires permettra d'échanger sur l'approche de gestion axée sur les résultats, d'avoir une compréhension commune de la situation de référence (commanditer une étude si cela est nécessaire), des indicateurs de produits (court terme), d'effets (moyen terme) et d'impact (long terme). Des outils de suivi & évaluation empruntés de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) seront utilisés au besoin. Il s'agira de procéder à une évaluation communautaire rapide.

❖ Pendant l'exécution du projet :

Le suivi lors de cette phase est à trois niveaux.

Des missions trimestrielles de suivi de projets seront organisées pour vérifier la pertinence et l'exactitude du contenu des rapports d'activités et financiers trimestriels envoyés par les ONG/ OCB au programme. Les équipes de mission seront composées selon les objectifs visés d'une partie des acteurs ci-après : le personnel du programme, des représentants du CNP, un représentant du PNUD, un représentant de l'un des ministères sectoriels concernés. Lors de ces missions, l'accent sera mis sur le suivi participatif des indicateurs. Des outils de suivi & évaluation empruntés de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) seront utilisés au besoin.

Aussi, chaque ONG/ OCB désigne t'elle, en collaboration avec l'équipe du programme, un consultant externe qui rédige deux fois par an un rapport de suivi & évaluation contradictoire adressé au programme. Ces consultants seront choisis parmi les institutions ou personnes ressources travaillant dans les zones d'intervention des projets. Ces rapports sont confrontés avec ceux envoyés par l'ONG/ OCB et utilisés comme document pour ouvrir des échanges aussi bien avec l'ONG/ OCB que les bénéficiaires. Ce niveau de suivi s'est révélé d'une importance capitale surtout en cas d'impossibilité pratique d'organisation régulière des missions trimestrielles.

Il est également demandé à chaque ONG/ OCB de proposer un comité local de suivi validé par le programme. Les missions de suivi trimestrielles sont organisées en concertation avec ce comité.

❖ A la fin du projet :

Une visite d'évaluation finale organisée avec l'assistance d'un auditeur sera effectuée et les recommandations des Etudes Ex Post seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le long terme (impacts). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution et ceci suivant une fréquence moins rapprochée.

5.2-Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

Tableau 4. Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Au niveau de chaque projet du PMF/ FEM		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de référence ¹	Bénéficiaires, ONG/ OCB (parfois confié à un consultant)	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Trois ou quatre rapports de progrès et financiers de projet (dépendamment du plan de décaissement convenu)	ONG / OCB	Tous les trois ou quatre mois
Plan de travail du projet	ONG/ OCB - Coordonnateur National	Au début et pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet ²	Coordonnateur National, Assistant programme, CNP	Avant l'approbation du projet, comme cela se doit
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, Assistant programme, CNP	En moyenne, deux visites par an, comme il se doit
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, Assistant programme et CNP	A la fin du projet, comme il se doit
Rapport final du projet	ONG/ OCB	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Externe	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la	Coordonnateur National, Assistant	Au début du projet et tout au long de la mise

¹ Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en référence à des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives de « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

² Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels iminents, ainsi que les paramètres de sécurité

base de données global des projets PMF / FEM	de Programme	en œuvre du projet
----------------------------------------------	--------------	--------------------

5.3-Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national

Tableau 5. Plan de Suivi & Evaluation à l'échelle du programme

A l'échelle du programme national		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties prenantes	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Dès le début de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue stratégique du Portefeuille du Programme National	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD	Au minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, Comité National de Pilotage, PNUD Bénin, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Rapport financier 4-en-1	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	De façon trimestrielle

6- Plan de gestion des connaissances

6.1-Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

Le processus de capitalisation et de diffusion des acquis du programme s'effectuera à deux niveaux : au niveau projet et au niveau du programme.

Au niveau des projets, il est intégré au canevas de rapport trimestriel d'activités une fiche de gestion des risques et connaissances. Les capacités des ONG/ OCB seront renforcées en vue d'un renseignement efficace de cette fiche de façon à échanger sur les

connaissances et bonnes pratiques déjà à l'occasion des réunions du CNP, des revues trimestrielles organisées par le PNUD.

Aussi sera-t-il organisé les activités ci-après :

- des ateliers des parties prenantes à organiser tous les deux (02) ans avec les bénéficiaires de projets de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser les meilleures pratiques constatées au niveau des projets;
- la production d'articles et de photorécits à publier;
- la participation aux compétitions internationales de prix
- l'animation d'un forum électronique auquel participeront les ONG/ OCB bénéficiaires
- la participation des promoteurs de projets aux fora et autres ateliers d'échanges;
- l'organisation de journées portes ouvertes

La capitalisation au niveau du Programme consistera en un travail d'analyse et de synthèse alimenté, entre autres, par les activités de capitalisation menées au niveau des différents projets. Il sera ainsi annexé au rapport annuel un document détaillé de capitalisation des connaissances et bonnes pratiques. Les rapports de suivi et d'évaluation serviront également à cet effet.

Par ailleurs, une page web PMF/ FEM-Bénin sera créée sur le site du PNUD pour y diffuser les informations et connaissances utiles.

6.2-Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

Pour une communication efficace des connaissances tirées de la mise en œuvre des projets, les étapes retenues sont celles définies dans le "Cadre Stratégique":

- l'identification, la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- la préparation d'études de cas, de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;
- la diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du PMF/ FEM de manière à démultiplier l'impact des projets et des ressources financières limitées ;
- le partage de ces expériences par des visites de projets, ateliers, documentation écrite et audio-visuelle de manière à rendre possible la transposition des projets ;
- la mise en place d'un site Internet du PMF/ FEM Bénin ou à défaut l'utilisation de celui du PNUD Bénin pour poster les informations sur le PMF/ FEM Bénin et produire à terme un bulletin d'information ciblant différents types d'audience dont les communautés à la base, les réseaux d'OSC, autant que les réseaux de parlementaires et les décideurs aussi bien au niveau local, régional que national;
- l'institutionnalisation systématique de la documentation et du partage des leçons et expériences acquises ;
- l'appui au réseau des ONG/ OCB bénéficiaires à organiser des actions de plaidoyer en direction des décideurs politiques

6.3-Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/ FEM

La réplication des bonnes pratiques se fera de la manière suivante :

- Fournir les informations relatives à d'autres opportunités ou guichets de financements aux bénéficiaires des microfinancements du PMF / FEM
- Elargir le partenariat à d'autres organisations
- Conduire le PMF/ FEM de façon à ce qu'il serve, lorsque c'est possible, de mécanisme pour réaliser les actions communautaires de projet à moyenne ou grande taille
- Formuler et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de projets conjoints ou régionaux
- Appuyer les ONG/ OCB à promouvoir des plans de diffusion locale des bonnes pratiques

Cette stratégie sera conduite de façon à permettre :

- aux communautés bénéficiaires de projets d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une réplique des meilleurs résultats et une amplification des impacts ;
- au programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres programmes dans la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PMF/ FEM au niveau mondial.

7- Plan de mobilisation des ressources

7.1-Plan de durabilité du PMF/ FEM

Les ressources pour le cofinancement des projets viendront essentiellement de la contribution des bénéficiaires au niveau des projets (en nature et en espèces), des ressources du PNUD/Gouvernement (niveau programme), des communes, des entreprises privées et d'autres partenaires au développement. A cet effet, le programme de pays du PMF/FEM discutera avec d'autres partenaires techniques et financiers de la possibilité de constituer des paniers communs destinés à financer des actions traitant de thématiques précises.

En outre, le PMF/ FEM pourra aussi mobiliser des ressources en tant qu'agence de réalisation/prestation pour la mise en œuvre de la composante « subventions » des initiatives communautaires (liées ou non aux thématiques du FEM) pour le compte de projets ou programmes des agences des Nations Unies, d'autres partenaires au développement ou du gouvernement. Pour la réalisation de tels projets communautaires le PMF/ FEM pourra recevoir une partie des coûts de gestion administrative qui couvriront alors les dépenses administratives du programme.

Avec l'appui des membres du Comité National de Pilotage (CNP), notamment celui représentant le Conseil National du Patronat (CNP), il sera envisagé l'établissement d'un partenariat de type « secteur public/secteur privé » pour toute thématique environnementale éligible dont la gestion pourra également accroître leur visibilité.

7.2-Plan de développement des synergies

➤ Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement :

- utiliser les représentants du gouvernement dans le Comité National de Pilotage comme "points focaux" du PMF/ FEM auprès de leurs ministères respectifs ;
- inviter des ministres à participer à des missions ou des inaugurations des réalisations du PMF/ FEM et solliciter des audiences auprès des ministres (Environnement ; Forêts et Faune ; Economie, Plan et Aménagement du Territoire ; Eau et Energie), affaires étrangères pour présenter les résultats du programme;
- participer activement aux initiatives du gouvernement relatives aux domaines du FEM ou non pour y exposer l'expérience du PMF/ FEM.

➤ Promotion du programme auprès des donateurs:

Les donateurs sont regroupés au sein du groupe thématique « Environnement et changement climatique » actuellement à l'étape de relance après quelques années de léthargie. Avec l'appui du Point Focal Environnement et Energie du PNUD, la stratégie envisagée consistera à:

- prendre part aux réunions de ce groupe pour présenter la Stratégie de la phase OP5;
- faire visiter les projets aux membres de ce groupe, notamment dans le domaine des moyens d'existence durable ;

- présenter le PMF/ FEM aux opérateurs économiques qui s'intéressent à la protection de l'environnement.

➤ Mise à contribution des communautés bénéficiaires:

Le PMF/FEM, par ses actions, contribue à la satisfaction des besoins des populations. Il pourra renforcer les capacités de ces dernières afin qu'elles puissent faire un plaidoyer en sa faveur auprès d'autres partenaires techniques et financiers comme un interlocuteur valable à même de garantir des résultats fiables et concrets.

1. ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent les noyaux d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;

- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.

ANNEXE 2 : Liste des ONG appuyées au cours de la quatrième phase opérationnelles du FEM et leurs zones d'intervention

DEUXIEME VAGUE

N°	Nom ONG	Contact	Titre projet	Zone d'intervention
01	Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Auto Promotion des Structures Communautaires (DEDRAS -ONG)	KPETERE Jean BP : 215 Parakou Tel : 23-10-04-65, 93-85-17-08, 93-78-72-61 ; Email : dedrasadm@yahoo.fr ; dedras@borgounet.org	Elaboration et vulgarisation dans la Commune de KALALE d'un guide d'indentification et de sensibilisation sur les Polluants Organiques et persistants	Commune de Kalalé
02	Association pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles du Bénin (AGEDREN-BENIN)	CHABI Wilfrid Sabin 03 BP 2244 Cotonou ou BP 10 Bassila Tél : (00 229) 23 80 10 12 ou (00 229) 21 35 07 18 Fax : (00 229) 23 80 10 12 Cel : (00 229) 97 02 74 22 E-mail agedrenb@yahoo.fr	Préservation et aménagement de la biodiversité - conservation des singes noirs et blancs de la forêt sacrée de Kikélé dans Bassila	Commune de Bassila (Kikélé)
03	Etudes et Recherches Appliquées pour le Développement Durable (ERAD-ONG)	PONTIKAMOU Eric BP : 289 Natitingou Tél : 23820094/ 90031578 / 97111561 Email : eradong@yahoo.fr	Réhabilitation et promotion de Exploitation durable des berges de l'amont du fleuve Pendjari dans les villages de Tampègré et de Cocota (commune de Toucountouna)	Commune de Toucountouna
04	Alpha et Oméga Environnement ONG	IDRISSOU YAYA Mariama, Coordonnatrice BP 127 Natitingou, tél : 23 82 16 19 / 90015173/ 90 03 83 11, E-mail : alphaom@intnet.bj / idrissbaw@yahoo.fr / xcodjia@yahoo.fr / sgansou@yahoo.fr	Appui à la Sauvegarde de la Biodiversité Végétale sur les terres agricoles de Koutchagou, bassin versant de la Koumagou (PASBV)	Commune de Boukombé (Nata)

05	ACTION PLUS - ONG	OGOOU Maixent BP : 287 Ouidah Tél : 21 34 14 70/ 95 40 11 83 Email : pactiong@hotmail.com , usirtong@yahoo.com	Conservation de la diversité biologique de la forêt de Igbodja	Commune de Savè
06	INITIATIVES DEVELOPPEMENT PECHE (I.D.PECHE)	M. DEHY Lucien, Directeur Exécutif tél : (229) 21 07 32 23 / 21.04.33.04 / 90 90 62 39/ 03 BP 3558 E-mail : ldehy@yahoo.fr ou hadrie2001@yahoo.fr	Restauration de l'écosystème, reboisement des bassins versants et des berges de la rive Ouest du Lac Ahémé	Commune de Comè
07	Jeunesse Sans Frontières Bénin (JSF- Bénin)	AIGBE Marcellin, Coordonnateur National 08 BP 725 Cotonou Tél. 00229 97 98 48 74 Fax : 00229 21 31 82 00 Email : aigbejsf@yahoo.fr / jsf_benin1993@yahoo.fr	Production et transformation des graines de pourghère en biocarburant diesel à Hèvié	Communes de Calavi et Tori
08	Union Communale des Producteurs de Grand-Popo (UCP/Grand –Popo)	FIODENDJI Komlan Assise BP : 32 Grand-Popo Tél : 95813222/ 95 85 53 32 Email : ucp_grandpopo@yahoo.fr	Lutte Contre la Pollution des Eaux à Grand-Popo, face à la contamination de la nappe phréatique par les engrais minéraux	Commune de Grand-Popo
09	Environnement, Femme et Enfance Malheureuse (EFEM)	LALAYE Fatimatou 06 BP 2570 Tel 21337578 GSM : 90944994/ 95474700/ 90045919 (Aminou)	Projet de préservation et de gestion des mangroves au niveau des villages de Adounko, Avlékété et Togbin	Communes de Ouidah et Abomey-Calavi

TROISIEME VAGUE

N°	Nom ONG	Contact	Titre projet	Zone d'intervention
01	Groupe d'Expertise et d'ingénierie Rurales pour l'Auto promotion du Monde paysan – Développement Durable Communication et Formation (GERAM/DDCF)	OLOULOTAN Sikirou 22 51 07 47/ 97078465/ 99450542/ 95454442 soloulotan@yahoo.fr/ geram@intnet.bj	Adoption et diffusion des foyers économiques et des autoculseurs par les femmes et les groupements menant des activités de grande consommation de bois-énergie dans la commune de Covè	Commune de Covè
02	Mutuelle de Jeunes Chrétiens pour le Développement (MJCD)	DJAGBA M. Faustin Directeur exécutif MJCD –ONG 02 BP1824 COTONOU TEL (229) 21- 30- 84- 38/ 90911732/ 95051319 – Fax 21 30- 08- 70 faustindjagba@gmail.com info@mjcd-ong.org	Projet de réduction de la pollution atmosphérique et protection de la flore à travers le renforcement de capacité et la promotion de foyers améliorés au niveau des Mareyeuses de la frange côtière Est du Bénin (Sèmè –Cotonou – Abomey-Calavi).	Cotonou et Sèmè
03	Association Béninoise des Professionnels en Évaluation Environnementale (ABPEE)	Georges LANMAFANKPOTIN Moubachirou Bourse du travail, 4è bureau côté rail, Cotonou – 07 BP 505 Sainte Rita Cotonou Contact – tél. 00229 21 30 07 34 / 97682135/ 97 12 80 11/97128011/ 90907173/ 95852057 – 97682135 Courriel : feuillebad@yahoo.fr/ gylanmaf@yahoo.fr feuillebad@yahoo.fr	Appui à l'amélioration de la navigabilité, de la pêche artisanale, de la production d'huître et des conditions de vie dans la lagune côtière pour l'écotourisme dans la zone de la Route des Pêches .	Avlèké et Adouanko dans la commune de Ouidah
04	Association Béninoise pour l'Éveil et le Développement (ABED)	ZINZINDOHOUE Stéphane zstephane1@yahoo.fr christelade@yahoo.fr 95568987 / 90047001/ 97980844/ 90942859/	Electrification solaire du village de Hon	Hon dans la commune de Zogbodomè

		93131934		
05	Abeilles Volontaires du Progrès- Afrique (AVP-Afrique)	HOUENOU Dorothée hdorothe@yahoo.fr 95064023/ 93864808	Contribution à l'assainissement du lac Nokoue : construction de latrines ECOSSAN a double fosse alternante, à plaque chauffante et à une cabine et assainissement communautaire dans la commune de Sô-ava.	Sô-Ava
06	MISSITE	DOHOU Jean missitebenin@yahoo.fr 97052645/ 93901010/ 96270329	Conservation de Lamantin dans la section Karimama – Kompa dans la vallée du fleuve Niger	Commune de Karimama
07	UNSO GROUP	AHODOMON Bertin Ahodomon_bertin@yahoo.fr unso@intnet.bj 97475659/ 95851975/ 23611023/ 95785912/ 90081644 Akouehou Gaston: 97367678; 90045368; 95563534	Aménagement des Berges de la rivière Borodarou dans la Commune de GOGOUNOU au Bénin (ABB)	Borodarou dans la commune de Gogounou
08	Union des Associations Villageoises de la Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF)	KYANTIBOSSI Kyantibossi @yahoo.fr Avigref.pendjari@yahoo.fr 23830154	Aménagement du site des cascades de Tanougou	Tanougou dans la commune de Tanguiéta
09	ECO ECOLO	AMEGANKPOE Claudia Directrice Exécutive 05BP 9139 Cotonou BENIN clameg2000@yahoo.fr / ecoecolo@yahoo.fr Tél : 95207213/ 97449101 / 21330576/ 95954909	Appui à la gestion durable des ressources de mangrove dans l'arrondissement de Houakpè- Daho dans la commune de Ouidah.	Commune de Ouidah

QUATRIEME VAGUE

N°	Nom ONG	Contact	Titre projet	Zone d'intervention
01	Association des Femmes Vaillantes et Actives (AFVA)	TAMA PLACIDE Suzane Elise BP : 454 Parakou Tél : E-mail : tamsuzi@yahoo.fr / afvaong9@yahoo.fr 90660971 / 95744121/ 23153003	Extension de l'expérience de la culture du coton Biologique à de nouveaux producteurs de la Commune de Banikoara	Commune de Banikoara
02	Association pour la Promotion de la Femme en Milieu Rural APFEM/ONG	GUEDEGBE Innocentia DIRECTRICE EXECUTIVE B.P. 08 OUIDAH Tél : 00229 95 85 49 51/ 00229 97 07 63 77 e-mail : ginnox@yahoo.fr	Sauvegarde des Varans dans l'Arrondissement d'Adjaha	Grand-Popo/ Adjaha
03	GARANI –ONG ASC	MOUMOUNI Abdoulaye, Chargé de Programme, 97983406 ??/ 97-48-34-06 ou 93-94-03-98 ; E-mail : apadhoney@yahoo.fr	Projet de Promotion des Activités Apicoles (2P2A/PRN) pour la protection des ressources naturelles dans la commune de Sinendé	Sinendé
04	Groupement Des Exploitants Agricoles Du Bénin (GEA-BENIN)	AKPOE Athanase : Président, 01BP : 1891 Porto-Novo Tél : (+229) 20 21 43 21, / 97606105 Fax : (+229) 20 21 43 21, E mail : geabenin@yahoo.fr et geabenin@intnet.bj	Appui a la restauration des sols des villages de zeko et de hougle dans la commune de Toffo par la vulgarisation de la gestion intégrée de la fertilité des sols	Commune de Toffo
05	Gestion Optimisée de l'Environnement des Ressources naturelles et Terroir (GOERT ONG)	ZINZINDOHOUE Thierry Roch. Directeur Exécutif 03BP1803 Cotonou; Cel : 97 73 00 03/ 95 95 27 20 / 95407118 Email : goertbenin@gmail.com	Production de légumes de qualité à base de l'utilisation des produits biopesticides et organiques dans la Commune de Ouidah	Ouidah
06	Groupe d Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du	Hippolyte FALADE Directeur Exécutif 04BP1119 Cotonou 95 96 10 86	Sensibilisation sur les effets du Perchloroéthylène sur la santé humaine et	Commune de Cotonou

	Développement (GRAPAD)	Côme HAZOUME Chargé de Programmes 04BP1119 Cotonou 95 96 45 01	l'environnement : incitation à la mise en œuvre de procédés alternatifs	
07	Organisation des acteurs pour un Développement à la Base et Assainissement (ODAS – ONG)	DOUSSOH Atadé Nouwagnon Directeur exécutif de ODAS ONG BP : 391 Abomey, tél : 97195511 / 95902668 Email : adoussoh@yahoo.fr	Défense et restauration des sols pauvres à base de légumineuses (mucuna) dans l'arrondissement de Kpataba Commune de Savalou	Kpataba/ Savalou
08	PISOL	Pierre BEDIYE Directeur Exécutif de PISOL Ong; Tél : 95.40.34.74/21.35.13.37	Réduction de la pollution des affluents de la lagune ancienne par la promotion du maraîchage biologique dans la Commune de Tori Bossito	Tori Bossito
09	ONG - Su Dom Se/MS	TAMOU YATAOU Moussa Directeur Exécutif Coordonnées : 02BP :212 Parakou/Bénin, tél : (+229) 97-17-23-30 ou 90-04-06-49 ou 95-85- 31-11 Ou 93-23-25-06 Email : sudomse@yahoo.fr ou sudomse_ong@yahoo.fr	Aménagement et valorisation du Bassin versant de la retenue d'eau de N'DALI- CENTRE dans la Commune de N'Dali	N'dali